



## AVIS APRÈS SINISTRE



## ÉVALUEZ LA SOLIDITÉ DE VOTRE BÂTIMENT APRÈS UN SINISTRE

- Évaluez l'état de solidité et de stabilité de vos structures après un sinistre (incendie, inondation, ...)
- Anticipez votre projet de réhabilitation

### FINALITE & CONTEXTE REGLEMENTAIRE

---

Inondation, incendie ? Vous avez subi un sinistre ? Celui-ci peut avoir de graves conséquences sur l'état de votre bâti. Après un sinistre, vous devez faire évaluer l'impact de ce dernier afin de procéder à une réhabilitation des lieux.

Que vous soyez industriel, particulier, exploitant agricole ou gestionnaire d'immeubles, l'intervention d'Alpes Contrôles dont la réactivité et la compétence sont reconnus par les experts d'assurance et d'assuré, vous permettra de réduire l'impact du sinistre subi.

## NOTRE OFFRE

---

Dans le cadre d'un sinistre, nous intervenons pour évaluer l'impact de celui-ci sur la solidité de vos structures. Pour cela, nous inspectons les bâtiments et émettons des avis sur les éléments tels que:

- fondations
- ouvrages de maçonnerie, béton armé, béton précontraint
- ouvrages de structure verticaux ou horizontaux
- charpente bois ou métallique
- ouvrages de clos et couvert (menuiseries, murs rideaux, étanchéités diverses)
- murs de soutènement et ouvrages de Génie Civil

Nous vous proposons également un accompagnement lors des travaux de mise en sécurité et de réparation-avec un avis sur le renforcement des éléments porteurs,

Nos équipes d'ingénieurs CTC maîtrisent parfaitement les enjeux liés à la solidité d'un bâtiment et aux aléas techniques. Elles s'appuient sur notre direction technique composée de spécialistes pour intervenir sur les problématiques techniques complexes.

## NOS ENGAGEMENTS

---



**Accompagnement  
sur mesure**



**Qualité des  
prestations**



**Interlocuteur unique**



**Disponibilité &  
réactivité**



**Outils de suivi  
performants**